VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 96,122—Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE

THOMAS FINEGAN.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E pour la Paroisse de Thomas Finegan, demandeur No 96,122, ledit ordre daté et signé du 31 mai 1911 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 6 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété foncière ci après décrite :

Premier—Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la Cinquième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'étendue autrefois connue comme le "Brooklyn Warehouse Company Property," désigné comme le numéro deux de l'ilet numéro cent vingt-neuf, borné par l'avenue Opelousas (autrefois rue Market), l'avenue Sidell (autrefois rue Jackson) et les avenues Atlantique et Pacifique, mesurant vingt-sept pieds, cinq pouces de face à l'avenue Opelousas (autrefois rue Market) sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations portant le numéro municipal 1027 avenue Opelousas et consistant d'une bâtisse en bois à un étage, contenant trois chambres et cuisine.

Deuxième — Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot numéro onze, de l'ilet numéro cent quarante-six, borné par l'avenue Sidell (autrefois rue Jackson), la rue Homer, les avenues Elmira et Belleville (autrefois Chestnut) sur un plan dressé par Arthur De Armas, voyer, daté du 28 février 1870, déposé pour référence en l'étude de W. H. Seymour, notaire en cette ville, ledit lot contenant trente pieds de face à la rue Homer sur cent vingt-huit pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations portant le numéro municipal 816 rue Homer et consistant d'une bâtisse en bois à un étage contenant deux chambres et cuisine.

Cinquième — La moitié d'un intérêt indivis en un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bellerville (autrefois Chestnut), Vallette (autrefois rue Gravelin) l'avenue Pelican (autrefois la rue Peter) et la rue Alix, désigné comme lot numéro dix, de l'ilet numéro 33 (autrefois l'ilet numéro ——) mesurant trente deux pieds de face à la rue Belleville (autrefois rue Chestnut) sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations portant les numéros municipaux 239-41 rue Belleville et consistant d'une maison double contenant six chambres, chambre à bain, et bâtisses dans le fond de chaque côté.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1911, les frais des certificats et les frais de l'acte de vente pardevant William J. Hennessey notaire. Les loyers réservés au vendeur jusqu'à passage de l'acte de vente et la vente existera aux deux existant. Un dépôt de 10 pour cent (sans intérêt) du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication avec

Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

4 juin—4 11 18 25—juil 2 6

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis Resseguet vs le mineur Louis Bray, Jr.

No 96,989—Cour Civile de District, Div. A.

A l'encan par FREED & Cie. A. A. Freed, encanteur MERCREDI le 12 juillet 1911, à midi, à la Bourse de Freed, 914 rue Gravier.

Conformément à et en vertu d'un ordre à moi daté du 5 juin 1911, signé par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je propriété ci-après, à savoir—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fortin, Kaemmerer, Marengo et Sauvage, désigné par la lettre F, mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue Fortin sur soixante-quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1911 et de payer pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil notaire, et de déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

FREED & CO. 914 rue Gravier.

Jos Lautenschlaeger, avocat.

11 juin—11 18 25—juil 2 9 12

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Alexandre Marx, exécuteur et al. vs Leon Marx et als.

No 96,294 — Cour Civile de District, Division A.

AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR.

Magasin de valeur et Résidence.

No 3137 rue Magazin entre les rues Harmony et Nouvième.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 18 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 7me jour de juin 1911 et le jugement signé en cour ouverte le 12me jour de juin 1911, par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain marceau ou portion de terre situé dans le Faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville, et désigné par la lettre B sur le plan dudit Faubourg, et aussi conformément à un plan levé à Peter Kaiser en son acte d'achat et mesurant, d'après ledit plan dernièrement mentionné, vingt huit pieds une ligne de face à la rue Magazin, entre les rues Harmony et Nouvième, cent soixante trois pieds de profondeur et façade à la rue Nouvième, cent soixante trois pieds onze pouces et six lignes et demie de profondeur et façade à la rue Harmony et dix pieds dans le fond ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, et ainsi que le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Marais, St-Philippe et Tréme et désigné par la lettre C sur un devis ou plan dressé par Arthur De Armas, député-voyer de ville, le 17 septembre 1881, et annexé à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 26 octobre 1881, lesdits lots mesurant vingt-six pieds dix pouces de face à la rue Dumaine, vingt-six pieds dix pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds, un pouce et deux lignes sur le côté vers la rue Marais et cent vingt quatre pieds, six ligne sur le côté opposé, étant la même propriété acquise par la défunte Mme Maria Antonia Biasi, veuve de Philip Lizza, de la succession de Mme Dorcas H. Fahey, par un acte pardevant W. Morgan Gurley, notaire en cette ville, le 3 avril 1907 enregistré dans le livre des transferts 212 folio 625.

Ladite propriété foncière devant être vendue aux conditions suivantes, à savoir : 1/3 en plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un an en un et demi ans à l'option de l'acquéreur. La portion du crédit de ladite vente sera démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossées portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance doit être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer ensuite et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1911, et l'acte de vente qui doit être passé pardevant Meloney C Sentat notaire, et de payer les frais des certificats et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur

E. J. OLESI,
821 rue Gravier.

U. Marmont, Jr., et G. M. Horner, avocat pour l'exécuteur.

18 juin—18 25—juil 2 16 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Joseph Parpe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans— No 97,535—Division C.—Attendu que Virginie Hoschuni, veuve de Joseph Parpe, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Parpe décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Anthony J. Rossi, avocat.

28 juin—28—juil 2 7

Succession de James F. Reeves.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 96,923—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Eva Le lac Fryerson veuve de James F. Reeves, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. D. Danziger, avocat.

28 juin—28—juil 3 8

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

V. L. Gilmore et als vs. John L. Gilmore et al.

No 96 894—Cour Civile de District Div E.

Au plus haut et dernier encherisseur.

La Magnifique et Attrayante Résidence Bien Située

No 3225 Rue Prytanée,

Coin de la rue Pleasant.

—AUSSI—

18 actions de la Sterling Remedy Co. de New Jersey (valeur au pair $10.00 par action)

A l'encan, MARDI, le 18 Juillet 1911, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd — Leonard L. Stern, Encanteur—Il sera vendu à l'enchère publique, à la date ci-dessus mentionnée, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 8 juin 1911 et le jugement inscrit en Cour ouverte le 14 juin 1911 par l'Hon Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 222 borné par les rues Prytanée, Pleasant, Harmonie et l'avenue St-Charles, mesurant soixante pieds de face à la rue Prytanée sur cent quatre-vingt-quatre pieds de profondeur et façade à la rue Pleasant, entre lignes parallèles mesure américaine, borné dans le fond par une allée dix pieds de largeur s'ouvrant sur la rue Pleasant et en commun audit lot et autre.

Les améliorations sont connues par le No municipal 3225 rue Prytanée et comprennent une magnifique et attrayante résidence simple à deux étages, contenant grand vestibule de réception, salon double ayant de magnifiques chandelles, salle à manger, cuisine, office pour "butler" 4 chambres à coucher, bibliothèque, chambre à bain connexions d'eau et égout, bâtisse dans le fond ayant chambre de domestique, etc., les clefs de la propriété au bureau 322 rue Baronne.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance devant être représentée par billets de l'acquéreur, payables respectivement en un et deux ans après la date de l'adjudication, lesdits billets devant porter intérêt au taux de 7 pour cent par an payable de date de l'adjudication jusqu'au paiement lesdits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur ladite propriété, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes de 1911. L'acte de vente pardevant J. Kenton Bailey, notaire aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Conditions des actions—Comptant sur les lieux.

STROUBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.

Chas Rosen, O. S. Livaudais avocats.

17 juin—17 19 25—juil 2 9 16 18

N. J. Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

De la belle bâtisse simple en bois à 2 étages No 1325 rue Dumaine, entre les rues Marais et Liberté.

A l'encan, JEUDI le 20 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne,

Succession de Mme Marianta Biasi veuve de Filippo Lizza.

No 97,239—Cour Civile de District, Div. A.

PAR N. J. OLESI, encanteur — En vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Division D, de la Cour Civile de District, signé le 15 juin 1911, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Marais, St-Philippe et Tréme et désigné par la lettre C sur un devis ou plan dressé par Arthur De Armas, député-voyer de ville, le 17 septembre 1881, et annexé à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 26 octobre 1881, lesdits lots mesurant vingt-six pieds dix pouces de face à la rue Dumaine, vingt-six pieds dix pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds, un pouce et deux lignes sur le côté vers la rue Marais et cent vingt-quatre pieds, six ligne sur le côté opposé, étant la même propriété acquise par la défunte Mme Maria Antonia Biasi, veuve de Philip Lizza, de la succession de Mme Dorcas H. Fahey, par un acte pardevant W. Morgan Gurley, notaire en cette ville, le 3 avril 1907 enregistré dans le livre des transferts 212 folio 625.

Ladite propriété foncière devant être vendue aux conditions suivantes, à savoir : 1/3 en plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un an en un et demi ans à l'option de l'acquéreur. La portion du crédit de ladite vente sera démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossées portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer ensuite et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1911, et l'acte de vente qui doit être passé pardevant Meloney C Sentat notaire, et de payer les frais des certificats et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur

E. J. OLESI,
821 rue Gravier.

U. Marmont, Jr., et G. M. Horner, avocat pour l'exécuteur.

18 juin—18 25—juil 2 16 20

VENTES A L'ENCAN,

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE

JEUDI, LE 6 JUILLET 1911

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à Midi.

Succession de Martha Scott.

Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire de la succession de Martha Scott No 96 961 du Dossier daté du 29 mai 1911, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant et étant situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet et No 34 (Marleyville) borné par les rues Pritchard (autrefois St-Jean Baptiste), Apricot (autrefois Douzième) Marie Martha (ou Audubon) et la propriété de l'Université Tulane de la Louisiane, ledit lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Apricot (autrefois Douzième) sur 151 pieds 3 pouces et 2 lignes en profondeur entre lignes parallèles, lequel dit lot est désigné par le No 7 sur un devis annexé à un acte pardevant Rolla A. Tichenor, notaire, le 10me jour d'avril 1907. Etant la même propriété qui a été acquise par feue Martha Scott, de la succession de Daniel Freeman. No 88,029, du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans et avant été acquise par Daniel Freeman de Mme Fannie J. Tobin, épouse de Thomas H. Underwood, par acte pardevant Rolla A. Tichenor, notaire le 25me jour de mars 1908, enregistré en le livre des Transferts 216, folio 548. Les améliorations consistant d'une bâtisse en bois contenant 2 chambres et une cuisine.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Gustave J. Ricau, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat avec

LIONEL M. RICAU, Encanteur,
No 825 rue Union.

4 juin—4 11 18 25—juil 2 6

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le cottage simple No 2759 rue Conti.

Succession de Mme C. Catherine Meyer, épouse de Mathias Hombrecht.

No 96 634—Cour Civile de District.

JEUDI, le 20 juil et 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, je vendrai, JEUDI le 20 juille 1911, à midi, à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit

Un lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendant cette propriété, bâtisse dans le fond ayant chambre de domestique, etc., les clefs de la propriété au bureau 322 rue Baronne.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance devant être représentée par billets de l'acquéreur, payables respectivement en un et deux ans après la date de l'adjudication, lesdits billets devant porter intérêt au taux de 7 pour cent par an payable de date de l'adjudication jusqu'au paiement lesdits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur ladite propriété, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes de 1911. L'acte de vente pardevant J. Kenton Bailey, notaire aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Conditions des actions—Comptant sur les lieux.

STROUBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.

Chas Rosen, O. S. Livaudais avocats.

17 juin—17 19 25—juil 2 9 16 18

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan Encanteur Bureau No 339 rue Carondelet.

JEUDI le 3 août 1911, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre daté du 22 juin 1911, de l'Hon. Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans la Succession de James et Clara Christie No 96,607, la propriété ci-après décrite à savoir.

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 39, sur un devis par D. E. Sellers & fils voyers, daté du 2 décembre 1909, et mesurant d'après ledit devis 24 pieds 11 pouces de face à la place Desaix à son intersection avec le Chemin Gentilly sur 374 pieds 11 pouces de profondeur à l'avenue St Bernard 346 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 40 sur ledit devis et 168 pieds 10 pouces et 8 lignes de largeur sur la ligne du fond ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant un cottage simple en bois à un étage contenant galerie et quatre chambres et une bâtisse à un étage dans le fond contenant deux chambres (out house), etc.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, en dessus et en plus du prix de l'adjudication 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreyfus notaire aux frais de l'acquéreur

C. C. Friedrichs, H. A. Mise, avocats.

2 juin—2 9 16 23 30—août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos 1014-1016 RUE AUSTERLITZ

SUCCESSION DE MME MATHILDE DONADIEU, VEUVE DE THEODORE GUIDEY

No 97,165—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 27 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 juin 1911 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Le joli cottage double en bois à un étage Nos 1014-1016 rue Austerlitz retiré du trottoir, ayant un joli grillage en fer avec galerie sur le devant. Le terrain est situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Austerlitz, Constantinople, Camp et Chestnut, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, ledit lot est désigné par la lettre X sur un devis dressé par W. J. Warren, ingénieur civil, daté du 4 juillet 1903 d'après lequel il commence à une distance de 145 pieds de l'encoignure des rues Camp et Austerlitz et mesurant, en mesure américaine, 28 pieds 6 pouces de face à la rue Austerlitz sur 150 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Dans un voisinage tranquille, près des lignes de chars, églises, écoles et marchés.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.

25 juin—25—juil 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains du Troisième District pour Bâtir.

Succession de Jean Goffro.

No 96,606—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 13 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 5 juin 1911, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, originalement désignés comme un lot sous le No 2 de l'ilet 116, nouveau Faubourg Marigny maintenant l'ilet 1546 plan de ville, borné par les rues Hope, Duels, St-Antoine et Annette, mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces 5 lignes de face à la rue Hope sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur plus ou moins.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, originalement désignés comme un lot sous le No 3 dans le nouveau Faubourg Marigny, maintenant ilet 1547 borné par les rues Hope, Duels, Bagatelle (maintenant Bourbon) et St-Antoine, formant l'encoignure des rues Bagatelle (maintenant Bourbon) et Hope, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourbon sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Conditions — Comptant. Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au dessus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente; l'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.

11 juin—11 18 25—juil 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons Terrains dans le Troisième District pour bâtir.

Succession de Michel Billise.

No 96 606—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL,—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 13 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 5 juin 1911 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 1548 autrefois l'ilet No 116, borné par les rues Hope, Duels, St-Antoine et Annette, originellement désigné comme un lot sous le No 12 mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1374, autrefois l'ilet No 105 du Faubourg Marigny, borné par les rues Magistrat (maintenant Dorgenois), Law, St-Antoine et Bagatelle (maintenant Bourbon), originalement désignés comme un lot sous le No 1, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Lesdits lots formant l'encoignure des rues St Antoine et Dorgenois.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente; l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. E. Graham notaire, aux frais des acquéreurs.

O. C. Friedrichs, avocat.

11 juin—11 18 25—juil 2 9 13

Succession de John Volker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,670.—Division E—Attendu que John Adam Volker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Volker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier.—John Dymond Jr. avocat.

1 juil—1 5 10

VENTES AL'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

MEUBLES DE MENAGE.

SUCCESSION DE Mme MATHILDE NADIEU

Veuve de Theodore Guidry.

No 97 165—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A. Kernaghan Encanteur Bureau No 339 rue Carondelet—MERCREDI 5 août 1911 à 11 heures m. il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 19 juin 1911 de l'Hon T. C. W Ellis juge de la susdite Cour Division A, dans la susdite affaire les effets contenus aux lieux No 1014 rue Austerlitz entre Camp et Chestnut, comprenant meubles de chambre à coucher de salle à manger et de cuisine tapis nattes etc selon un inventaire.

Conditions—Comptant.

C. C. Friedrichs avocat.

22 juin—22 25—juil 2 5

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE. Cottage Simple No 2819 avenue Washington, entre les rues Clara et Willow ayant cinquante pieds neuf pouces de face sur une profondeur de cent vingt neuf pieds.

Mme Margaret Baumann, Veuve de Frank Lamothe, maintenant épouse de Owen Maney vs Louisa Zurckhauser et als No 96 655 Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, Honorable Porter Parker, Juge.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur. — Bureau 826 rue Union. JEUDI, le 27 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement signé le 20 juin 1911, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée, le procédera à la vente au plus offrant à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon, située dans l'ilet 397 du Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Washington, Clara et Willow, suivant le plan de Louis Pilié, voyer, déposé en l'étude de E. Bouny. Ladite portion de terre commence à une distance de 96 pieds du coin de la rue Clara et mesure cinquante pieds, neuf pouces de face à la rue Washington sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant : l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de l'année 1911 en plus et au-dessus du prix d'achat et payer tous les certificats nécessaires et l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, au plus et au-dessus du prix d'achat. L'acquéreur touchera les loyers à dater de jour où l'acte de vente sera passé, et devra faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

LOUIS HUFFT, Encanteur,
Bureau 826 rue Union.

E. M. Stafford et H. W. Robinson, avocats.

23 juin—23 25—juil 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli Cottage dans le Sixième District, Nos 4621 4623 rue Howard, entre les rues Valence et Cadiz, contenant 5 chambres et chambre à bain de chaque côté et 4 actions de la Builders Supply Company (Ocean Springs, Miss.) valeur au pair $25.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne JEUDI le 20 juillet 1911 à midi, et un lot de meubles de maison devant être vendu sur les lieux. No 4623 rue Howard à 2 heures P. M., à la même date.

Succession de James D. O'Brien—No 93 081, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur.—Bureau No 826 rue Union — JEUDI, le 20 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 14 juin 1911 par l'Hon. E. K. Skinner juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, situé dans le Sixième District, dans l'ilet No 582 de cette ville, faisant face à la rue Howard, entre les rues Valence et Cadiz, borné par la rue Freret, désigné comme lot E, mesurant trente-trois (33) pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles le tout d'après un devis de subdivision de George De Armas, voyer et ingénieur civil de la date du 21 novembre 1910.

2° Certificat No 10 pour quatre (4) actions de la Builders Supply Company (Ocean Springs, Miss.) de la valeur au pair de vingt cinq dollars ($25.00).

Conditions—Comptant l'acquéreur devant assumer et payer pour les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1911, et déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Anthony J. Rossi, notaire.

3° Un lot de meubles de maison consistant de meubles de salon, deux ameublements de chambre meuble de salle à manger, réfrigérateur, "Quick Meal Range" et chaudière attachée, garde-manger et tables et etc. devant être vendus sur les lieux No 4623 rue Howard, à 2 heures p. m., à la même date.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS HUFFT, Encanteur.
826 rue Union

Charles I. Démechaud, avocat pour l'exécutrice.

Ed. F. Foley, avocat pour les héritiers absents.

17 juin—17 18 25—juil 2 9 16 20

Morgan-Jacobs, inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE SUR QUATRE TERRAINS,

Dans le Troisième District.

SUCCESSION DE J. FRANK VINCENT.

No 96,675. Division E, Cour Civile de District.

JEUDI, LE 6 JUILLET 1911,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, daté et signé du 25me jour de mai 1911, et adressé à SAMUEL L. JACOBS, Encanteur, Bureau No 331 rue Carondelet, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain cottage double en bois à un étage de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, daté et signé du 25me jour de mai 1911, et adressé à SAMUEL L. JACOBS, Encanteur, Bureau No 331 rue Carondelet, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain cottage double en bois à un étage Nos 4621 4623 rue Howard, entre les rues Valence et Cadiz, contenant 5 chambres et chambre à bain de chaque côté et 4 actions de la Builders Supply Company (Ocean Springs, Miss.) valeur au pair $25.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne JEUDI le 20 juillet 1911 à midi, et un lot de meubles de maison devant être vendu sur les lieux. No 4623 rue Howard à 2 heures P. M., à la même date.

Succession de James D. O'Brien—No 93 081, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur.—Bureau No 826 rue Union — JEUDI, le 20 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 14 juin 1911 par l'Hon. E. K. Skinner juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, situé dans le Sixième District, dans l'ilet No 582 de cette ville, faisant face à la rue Howard, entre les rues Valence et Cadiz, borné par la rue Freret, désigné comme lot E, mesurant trente-trois (33) pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles le tout d'après un devis de subdivision de George De Armas, voyer et ingénieur civil de la date du 21 novembre 1910.

2° Certificat No 10 pour quatre (4) actions de la Builders Supply Company (Ocean Springs, Miss.) de la valeur au pair de vingt cinq dollars ($25.00).

Conditions—Comptant l'acquéreur devant assumer et payer pour les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1911, et déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Anthony J. Rossi, notaire.

3° Un lot de meubles de maison consistant de meubles de salon, deux ameublements de chambre meuble de salle à manger, réfrigérateur, "Quick Meal Range" et